



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2021/067

Genève, le 3 novembre 2021

CONCERNE :

PHILIPPINES

Délivrance informatisée des permis

1. L'organe de gestion CITES des Philippines a demandé au Secrétariat de communiquer à l'ensemble des Parties les informations suivantes relatives aux permis CITES.
2. L'organe de gestion CITES des Philippines en est maintenant à la phase de l'essai pilote pour son système électronique de délivrance des permis CITES pour l'importation, l'exportation et la réexportation d'espèces terrestres. Les titulaires de permis sélectionnés participeront à cet essai pilote, qui aura lieu du 2 novembre au 15 décembre 2021. Le système, dénommé eCITES PH, vise à encourager le recours aux transactions dématérialisées pour garantir un commerce légal, durable et traçable des espèces sauvages. Il permettra également aux demandeurs de permis de suivre l'état d'avancement de leurs demandes en ligne. Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des caractéristiques de ce système :
 - Le système eCITES PH est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ecitesph.com> ;
 - Tous les permis eCITES seront signés électroniquement et imprimés par les demandeurs ;
 - Chaque permis sera doté d'un code QR qui permettra de consulter rapidement ses informations en ligne, notamment la validité du permis imprimé ;
 - Pour faciliter le suivi, le numéro de permis généré automatiquement suit le format prescrit par la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP18), *Permis et certificats* ;
 - Les demandeurs peuvent s'acquitter des droits de permis en ligne, en utilisant le portail Landbank Link.BizPortal ; et
 - Lors de l'expédition proprement dite, les espèces sauvages et les documents les accompagnant, y compris le permis eCITES, seront contrôlés et validés manuellement par le Department of Environment and Natural Resources-Wildlife Traffic Monitoring Units (DENR-WTMU) et le Bureau des douanes au point de sortie/d'entrée. Le DENR-WTMU disposera d'un accès au système afin de pouvoir mettre à jour le statut du permis, en y ajoutant notamment la date et le point d'inspection ainsi que la quantité réelle de spécimens expédiés.
3. C'est sur cette base que l'organe de gestion CITES des Philippines délivrera les permis CITES électroniques pour l'importation, l'exportation et la réexportation d'espèces terrestres aux titulaires de permis sélectionnés, du 2 novembre au 15 décembre 2021.